

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

"Un service fiable, au public et aux autorités, basé sur la recherche, l'innovation et la continuité".

Telle est la vision de l'Institut Royal Météorologique (IRM) en ce qui concerne son cœur de métier.

L'IRM est LE centre national de données et de connaissances sur le temps et le climat. Nos tâches consistent à établir des prévisions météorologiques générales et à diffuser des avertissements en cas de temps à risques, à surveiller le climat, à recueillir, contrôler et archiver des données météorologiques et géophysiques, à gérer l'infrastructure rendue nécessaire par ces activités, à développer des modèles numériques et à se consacrer à la recherche scientifique.

Notre mission centrée sur l'information météorologique et climatologique permet aux décideurs, quels qu'ils soient, simple citoyen ou dirigeant d'un pays, d'intégrer cette composante dans leur prise de décision. Il est donc logique que l'IRM s'inscrive dans une démarche de développement durable. Notre secteur d'activité requiert d'être proactif et visionnaire pour offrir un service de haute valeur. C'est cette approche qui aujourd'hui pousse l'IRM à instaurer un Système de Management Environnemental (SME) conforme aux exigences du règlement européen EMAS (Environmental Management and Audit Scheme).

En tant qu'institution fédérale, l'IRM entend jouer un rôle moteur et satisfaire à sa fonction d'exemple par l'amélioration continue de ses performances environnementales et cela en cohérence avec le Plan Fédéral de Développement Durable.

Reconnaissance externe de nos efforts continus pour l'optimisation de nos consommations de ressources, pour la prévention et la maîtrise de nos pollutions, l'enregistrement EMAS concernera dans un premier temps les activités réalisées sur le "Plateau d'Uccle", localisé au numéro 3 de l'avenue Circulaire, à 1180 Bruxelles.

Au travers de ce SME, l'IRM vise :

- La conformité totale à la réglementation environnementale applicable ;
- La gestion contrôlée et continue des impacts identifiés résultants du fonctionnement journalier tels que,
 - Consommations d'énergie, tant électrique que de chauffage ;
 - Consommations de papier ;
 - Emissions de déchets.
- La mise à profit de notre expertise afin de fournir l'information la plus pointue possible tout en maîtrisant les impacts identifiés sur l'environnement. Cela se traduit par le développement et l'accroissement :
 - De la qualité de l'information produite, de l'amélioration de nos modèles et d'une recherche performante et innovante dans une logique de développement durable;
 - De la sensibilisation à l'environnement des acteurs avec lesquels l'IRM interagit, tels que les administrations, le monde académique et la communauté scientifique, ainsi que nos clients, collaborateurs et fournisseurs de consommables et de prestations.

Pour la mise en œuvre et le maintien de notre SME, j'ai nommé un Coordinateur Environnemental et notre déclaration environnementale forme le document de référence. Par ailleurs, je compte sur la participation de chacun des membres du personnel.

D. Gellens
Directeur Général a.i.